

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013041

Signataire : AD/SD

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition des lots n° 18 et 31 correspondant à deux caves situées 51 rue Sadi Carnot , bâtiment A, sur la parcelle cadastrée U n° 50, appartenant à l'indivision JACOB. Abrogation de la délibération n° 34 du 18 février 2010.

EXPOSE :

Mme JACOB Jeanne a proposé par courrier du 14 janvier 2010, la vente de ses caves situées 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U 50. Madame JACOB étant décédée, ses héritiers ont souhaité poursuivre la cession au profit de la Commune. Aussi, il convient d'abroger la délibération du 18 février 2010 afin d'autoriser l'acquisition des biens appartenant désormais à l'indivision JACOB.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de construction d'un équipement public scolaire à hauteur du 51 rue Sadi Carnot et sur les parcelles mitoyennes.

A ce titre, et pour permettre la réalisation de cet équipement, une réserve communale sera inscrite dans le PLU en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la commune est déjà propriétaire de différents terrains et a engagé les procédures d'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de ce groupe scolaire.

Le prix d'acquisition est de 1 € par cave, valeur libre de toute occupation.

La commune d'Aubervilliers a donné son accord, par courrier en date du 26 janvier 2010, pour acquérir ces deux caves, au prix total de 2 €, valeur libre de toute occupation.

Par ailleurs, et compte-tenu de la faible valeur des biens, la Commune prendra en charge les frais de succession relatifs, supportés par l'indivision qui en a hérité.

Il est proposé au conseil municipal d'une part, d'abroger la délibération n° 34 du 18 février 2010 et d'autre part, d'accepter l'acquisition des caves lots n° 18 et 31 situées 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à Mme JACOB Jeanne, chacune au prix de 1 €, soit 2 € au total, libres de toute occupation.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013041

Signataire : AD/SD

OBJET : Acquisition des lots n° 18 et 31 correspondant à deux caves situées 51 rue Sadi Carnot , bâtiment A, sur la parcelle cadastrée U n° 50, appartenant à l'indivision JACOB. Abrogation de la délibération n° 34 du 18 février 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des services de France Domaine précisant que les biens considérés sont sans valeur vénale,

Vu le courrier de Madame JACOB Jeanne en date du 14 janvier 2010,

Vu les lettres de la commune d'Aubervilliers des 26 janvier 2010 et 21 octobre 2013,

Vu la délibération n° 34 du 18 février 2010,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ce bien afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération du 18 février 2010.

DECIDE d'acquérir les caves lots n° 18 et 31 situées 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à l'indivision JACOB.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix total de 2 €, libre de toute occupation majorés des frais de succession concernant ces deux lots, supportés par l'indivision, ainsi que des frais d'acte portant sur l'opération faisant l'objet de la présente délibération.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824-103

Le Maire adjoint
Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER